

## Deux suspects interpellés

**Sarine** » Deux adolescents âgés de 13 et 16 ans ont été interpellés à la suite de déprédations commises en septembre 2017. Ils sont suspectés d'avoir tagué des murs de la passerelle de Chantemerle et un container, sur la commune de Granges-Paccot.

Deux autres mineurs arrêtés, de 13 et 15 ans, sont eux suspectés d'être les auteurs des tags sur les infrastructures de la nouvelle école de Chavully, là aussi à Granges-Paccot, le 31 octobre 2017. » GCH



**GABY YERLY**  
Président  
de la Fédération  
des sociétés  
fribourgeoises  
de laiterie (FSFL)

## «Il faut éviter de déstabiliser l'économie laitière»

**Economie laitière** » L'implantation à Saint-Aubin d'une usine de séchage de petit-lait – fruit d'un partenariat entre la société fribourgeoise Translait et le géant chinois Synutra (La Liberté du 14 décembre) – n'est pas du goût de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL), qui tenait hier son assemblée. Le point avec son président, Gaby Yerly, qui ne voit pas d'un bon œil l'arrivée de ce nouvel acteur sur le marché.

**Translait-Synutra entend valoriser le sous-produit qu'est le petit-lait. C'est plutôt une bonne nouvelle pour les producteurs!**

La FSFL défend bien entendu toute plus-value bénéfique aux producteurs. Mais, face à ce projet, il faut se poser d'autres questions. Cette société chinoise

arrive avec un projet gigantesque qui aurait la possibilité de transformer l'entier de la production de petit-lait du gruyère, de l'emmental et de la mozzarella, soit la production de 450 sociétés de laiterie!

**Mais on parle de petit-lait, qui n'est pour l'heure guère utilisé que pour l'alimentation des porcs et ne rapporte pas grand-chose aux producteurs...**

Où, mais notre crainte c'est de voir ce nouvel acteur, après quelques années, se mettre à transformer du lait frais. Et donc concurrencer les entreprises déjà actives sur ce segment, comme Crema, dont nous sommes actionnaires à 47%. Pour ma part, je préfère discuter avec Crema plutôt qu'avec des Chinois qui n'en ont rien à faire du prix payé aux producteurs suisses! D'autant

que Translait a déjà commencé à lamener les prix en dénonçant le 20 mars ses contrats avec ses fournisseurs – Crema, Hochdorf et Emmi – et divisant par deux ou trois le prix d'achat des sous-produits.

**Vous rencontrez justement la semaine prochaine la direction de Translait. Qu'attendez-vous de cet entretien?**

Nous allons écouter la famille Stucky (propriétaire de Translait, ndlr) et la rendre attentive aux soucis légitimes des producteurs de lait. Chacun a son rôle à jouer dans l'économie laitière et il ne faudrait pas que Translait, en prêtant son nom à une société chinoise, la déstabilise. »

PROPOS RECUEILLIS PAR PATRICK PUGIN

Un quadragénaire est accusé d'avoir obtenu des sommes importantes par le biais de diverses tromperies

# Des escroqueries pour 1,3 million

« ANNE REY-MERMET

**Procès** » Des années d'escroqueries, pour un total de plus de 1,3 million de francs, des sommes impressionnantes dont il ne reste rien. Le quadragénaire fribourgeois qui comparait hier devant les juges du Tribunal pénal économique, à Fribourg, est notamment accusé d'escroquerie, d'abus de confiance et de blanchiment d'argent. Interrogé par le président suppléant Michel Morel, l'homme assure qu'il «reconnaît les faits d'une manière générale» et regrette ses actes. D'autant plus que les victimes sont pour la plupart des amis ou des connaissances de longue date.

**Pas de preuve à produire**

Le Fribourgeois a travaillé plusieurs années comme courtier en assurances, titulaire d'une raison individuelle. Dans son acte d'accusation, le Ministère public lui reproche, entre autres, d'avoir vendu des pseudo-produits inventés de toutes pièces. Comme les documents étaient rédigés sur le papier à en-tête officiel de cette assurance bien connue, les clients ne se méfiaient pas. Entre début 2005 et fin 2010, le prévenu aurait ainsi encaissé indûment près de 860 000 francs et 18 000 euros. Questionné par le juge qui lui demandait s'il avait délibérément utilisé le papier à en-tête au nom de la compagnie d'assurances pour tromper ses clients, l'accusé se montre évasif. «Si c'était voulu? Peut-être en partie, oui», répond-il, doucement.



Le procès reprendra à la fin du mois. Charly Rappo

Dans l'acte d'accusation, la procureure générale adjointe Alessia Chocomeli-Lisibach relève également que l'homme a «procédé de manière similaire pour vendre des pseudo-produits financiers par l'intermédiaire de diverses sociétés dans lesquelles il était impliqué». Avec ces prêts avantageux à court terme et autres investissements, l'accusé aurait obtenu 445 000 fr.



**«Si vous voulez que le tribunal vous pardonne, il faut d'abord reconnaître les faits»** Michel Morel

Travaillant depuis près de dix ans comme fiduciaire pour un couple, il l'aurait convaincu fin 2010 de contracter une assurance troisième pilier pour l'épouse, qui travaille comme indépendante. En 2014, après avoir reçu un courrier du Ministère public, le couple se renseigne et apprend de la compa-

gnie d'assurances qu'aucune prime n'a jamais été versée pour ce troisième pilier et que le contrat a donc été annulé. Le prévenu assure qu'il a bien transféré l'argent à la société pour laquelle il travaillait, qui aurait dû elle-même les transmettre ensuite à la compagnie d'assurances. Mais il ne dispose d'aucune preuve à produire en ce sens.

D'autres montants s'ajoutent encore à ces sommes déjà rondelles, pour atteindre le total d'au moins 1,3 million. Une douzaine de plaignants figurent sur l'acte d'accusation.

**«Une erreur de calcul»**

Tout cet argent semble avoir été dilapidé. Le prévenu se trouvait souvent dans une situation financière délicate, ce qui ne l'a pas empêché de contracter un loyer à 3000 fr. par mois dans un village valaisan et un leasing à 1000 fr. «Quelle folie vous a pris?», demande le juge. «Une erreur de calcul...», répond l'accusé, aujourd'hui au bénéfice de l'aide sociale.

L'homme affirme qu'il avait l'intention de rembourser tous ces gens. Des allégations mises en doute par le juge, qui souligne l'importance du montant total. Michel Morel a d'ailleurs commencé par conseiller au prévenu de «ne pas dire n'importe quoi, comme ça a été un peu le cas jusqu'ici». «Si vous voulez que le tribunal vous pardonne, il faut d'abord reconnaître les faits. Vous risquez gros», a-t-il averti. Les débats reprendront à la fin du mois. »

## Centre médical en voie de se concrétiser à Moudon

**Moudon** » Le projet privé de centre destiné à 19 professionnels de la santé poursuit son chemin vers la concrétisation.

Mais quelle est cette surface béante de 1600 m<sup>2</sup> en face de la banque Raiffeisen de Moudon? Du bâtiment de deux étages occupé par le docteur François Perrin, qui y vivait et y travaillait avant de partir à la retraite, il ne reste plus rien. «Tout a été démolé en deux semaines. Les travaux ont pris une semaine de retard à cause de la vague de froid», informe le pharmacien Christian Aubert, l'un des pro-

priétaires du terrain racheté à François Perrin en juillet dernier. Le docteur a déménagé dans la ville et se dit satisfait de cette tractation.

Il s'agit de faire place nette pour le Centre médical de Moudon (CMM) porté par des privés (dont Christian Aubert). Le but est de regrouper des médecins de la place à l'heure où la population moudonnaise se développe toujours davantage: «Cela permettra de mettre en place des temps partiels et des collaborations entre professionnels de la santé», indique Christian Aubert.

Avec son architecture moderne, le CMM comportera trois niveaux. Il y aura un parking souterrain ainsi qu'une place destinée à l'arrivée d'une ambulance. Tous basés à Moudon, dix-neuf médecins déménageront dans ces locaux: sept généralistes, deux pédiatres, trois à quatre dentistes ou orthodontistes, deux ophtalmologues, deux radiologues, un psychiatre et un médecin assistant, selon Christian Aubert. «Il y aura un centre d'urgence géré par les médecins généralistes. Le CMM fera aussi office de centre de formation», glisse ce dernier.

Mais avant d'en arriver là, il faut prendre son mal en patience. Le projet est toujours bloqué par le Plan partiel d'affectation (PPA) du centre de Moudon, auquel il est lié. «Nous attendons la fin du délai de recours de ce PPA à mi-avril», indique Christian Aubert, ajoutant que les oppositions qui avaient été déposées ont été levées par la commune et le canton. Ce n'est qu'alors que la mise à l'enquête du CMM pourra être lancée. Ces retards ont-ils entraînés des conséquences financières? «Nous devons payer les intérêts de l'emprunt contracté

pour l'achat du terrain», répond Christian Aubert.

Rappelons qu'une Maison de la santé comportant une antenne de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) est envisagée juste à côté par l'Association du centre intercommunal de santé de L'Oasis (ACISO), qui exploite l'EMS de Moudon. L'inauguration est prévue pour juin 2019. «Nous voulons être complémentaires et travaillons en collaboration depuis une année et demie. Par exemple, nous ne prévoyons pas d'engager un orthopédiste s'il y en a un à la Maison de la santé», précise Christian Aubert. » LISE-MARIE PILLER

### CIRCULATION

#### MOURET-LA ROCHE TOUCHÉE

La route cantonale entre le giratoire route d'Essert - route du Cousimbart, au Mouret, et le garage Kolly, à La Roche, sera touchée par des perturbations en raison de la réfection du revêtement, indique la police. Ainsi, la circulation sera réglée de manière alternée les lundi 9 et mardi 10 avril de 6 h à 22 h. L'accès à diverses routes communales ou réservées aux riverains sera restreint, voire impossible. Des perturbations sont à prévoir. GCH